



D DIPLOMES FÉDÉRAUX INITIATEUR & MONITEUR



Préambule	4
Livret de formation	5
Les diplômes fédéraux - organisation.....	6
1 – DIPLÔME D’INITIATEUR	7
1.1 Compétences minimales	7
1.2 Niveau d’accès	7
1.3 Organisation de la formation initiateur	8
1.4 Stage de formation	9
1.5 Examen	11
1.6 Délivrance du diplôme	15
1.7 Recyclage	15
1.8 Dossier d’inscription	16
2 – DIPLÔME DE MONITEUR	17
2.1 Présentation	17
2.2 Compétences dans le cadre bénévole.....	18
2.3 Compétences dans le cadre rémunéré	19
2.4 Compétences générales	20
2.5 Niveau d’accès	21
2.6 Organisation de la formation	22
2.7 Stage de formation	23
2.8 Stages en situation	26
2.9 Randonnée	27
2.10 Examen	28
2.11 Délivrance du diplôme	34
2.12 Recyclage	34
2.13 Qualifications	35
2.14 Dossier d’inscription	39
Bibliographie	40

SOMMAIRE

**Dispositions en vigueur du
01/01/2004 au 31/12/2006**



PRÉAMBULE

Les diplômes d'enseignement de la Fédération française de canoë - kayak sont le fruit de la collaboration des Commissions régionales enseignement formation avec les Conseillers techniques.

Ils sont conçus pour répondre aux souhaits de tous de disposer de cadres compétents et qualifiés pour l'encadrement la sécurité et l'animation de toutes les activités organisées par la FFCK.

Leur reconnaissance s'étend au-delà du milieu strictement fédéral. A ce titre, l'ensemble des formations proposées par la fédération apporte une excellente préparation aux diplômes du canoë kayak.

Dans ce contexte, "l'initiateur canoë kayak" est conçu avec le plus grand esprit de polyvalence. Il constitue une première étape de pratique et de formation nécessaire pour réaliser un véritable enseignement de qualité, Il peut être le premier pas vers les métiers du canoë kayak. Il constitue une ouverture aux différentes disciplines du canoë kayak

Les contenus des diplômes d'initiateur et de moniteur sont décrits dans ce fascicule où les formateurs et les candidats trouveront toutes les informations nécessaires à la préparation d'une session.

Au cours de sa préparation, le candidat trouvera des aides auprès de son club, des responsables enseignement des comités départementaux et, comités régionaux particulièrement actifs dans la mise en œuvre des formations au diplôme d'initiateur et bien sûr des conseillers techniques régionaux.

ATTENTION :

le diplôme d'initiateur n'est pas un diplôme homologué par l'Etat, un initiateur ne peut pas enseigner contre rémunération.

Le diplôme d'initiateur est accessible dès l'âge de 16 ans, les mineurs entre 16 et 18 ans bénéficient de prérogatives limitées. Ils sont habilités à animer une séance ou accompagner un groupe lors d'une sortie, sous la responsabilité et en présence d'un moniteur ou d'un adulte responsable désigné par le Président du club.



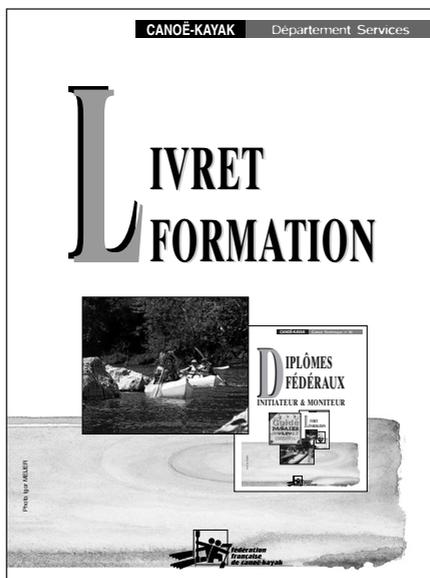
LIVRET DE FORMATION

Il regroupe, sur un même document, les diverses attestations et validations qui jalonnent le parcours de formation des diplômes fédéraux : initiateur, moniteur, entraîneur assistant, entraîneur 1^{er} degré, entraîneur 2^{ème} degré.

Ce livret est **obligatoire et personnel**, son titulaire en est le seul responsable. Il convient de le présenter aux autorités responsables chaque fois qu'il faut :

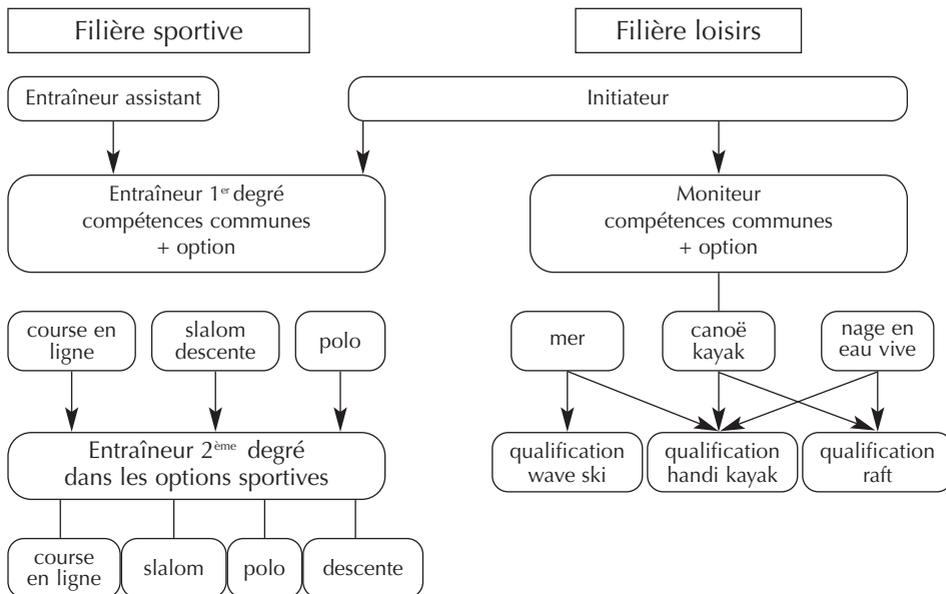
- Attester d'un stage,
- Valider une unité de valeur
- Se faire délivrer un diplôme

C'est le véritable passeport du candidat et du titulaire de l'un des diplômes fédéraux. Le livret est remis lors de la première participation à une formation fédérale conduisant à la délivrance du diplôme d'initiateur ou d'entraîneur-assistant.





LES DIPLOMES FEDERAUX



Compétences d'encadrement

validité	diplôme	compétences minimales d'encadrement reconnues
5 ans	INITIATEUR	Initie en eau plate. Aide un moniteur en eau vive jusqu'en classe II ou en mer par vent inférieur à 3 Beaufort
	MONITEUR Mer	Encadre à 1 mille d'un abri, par vent de force 3 Beaufort
	Canoë-kayak N.E.V.	Encadre en rivière de classe II passages 3
	Qualification Raft	Encadre en rivière de classe III
	Wave ski	Conduit un équipage en rivière de classe III à la pagaie
	Handi kayak	Encadre dans des vagues de 1 mètre
	Handi kayak	Encadre un groupe de handicapés
5 ans	Entraîneur assistant	Suit une équipe à un niveau régional de compétition
	Entraîneur 1er degré	Prépare une équipe jeune au niveau national ou junior senior au niveau inter régional
3 ans	Entraîneur 2ème degré	Encadre une équipe au niveau national junior senior



1 – LE DIPLOME D'INITIATEUR FEDERAL

1.1 Compétences minimales

- anime des séances d'initiation en eau calme, dans une zone abritée et délimitée en proposant et en expliquant différentes formes de pratiques,
- aide un moniteur C.K. à assurer la sécurité en eau - vive (classe II) ou un moniteur mer (force de vent de 3 Beaufort maximum),
- respecte et fait respecter les exigences de sécurité,
- participe à l'accueil de publics diversifiés,
- sensibilise les pratiquants à la défense de l'environnement,
- délivre les pagaies couleurs blanches, jaunes et vertes.

1.2 - NIVEAU D'ACCES

UN PERFECTIONNEMENT TECHNIQUE PERSONNEL N'EST PAS LE BUT DU STAGE DE FORMATION

Au début du stage de formation, le stagiaire initiateur a déjà acquis une **expérience pratique** conséquente **en kayak et en canoë**.

■ Il est titulaire de la pagaie verte dans deux milieux différents.

DE PLUS

■ Il est au moins capable de :

- conduire avec vitesse et précision une embarcation en eau plate (canoë ou kayak),
- maîtriser la direction dans une embarcation complémentaire,
- descendre une rivière de classe II.

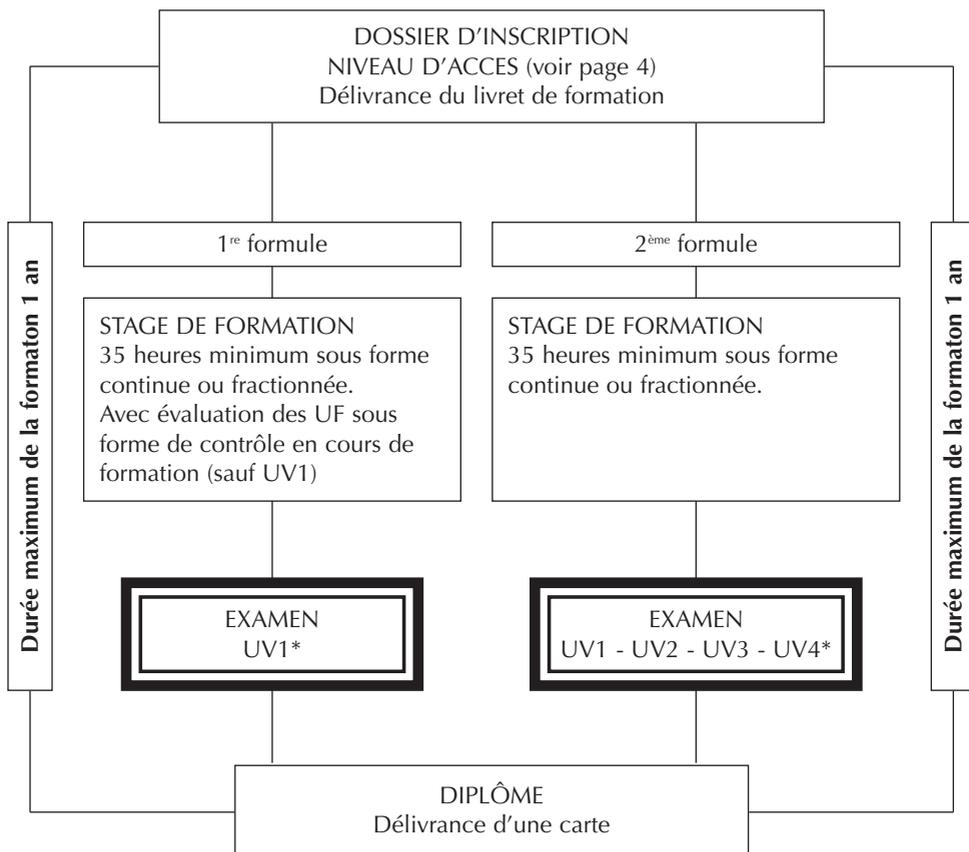
Il est capable :

- de traverser, entrer, sortir d'une veine de classe II,
- suite à un dessalage en classe II, de sortir calmement du bateau et récupérer son matériel.

Les formateurs peuvent organiser un test pour s'assurer de ces acquisitions et refuser au stagiaire, dont le niveau serait insuffisant, la possibilité de suivre le stage.



1.3 - ORGANISATION DE LA FORMATION INITIATEUR



* UV1 = Sécurité Sauvetage UF2/UV2 = Pédagogie
UF3/UV3 = Connaissances générales UF4/UV4 = Pratique

La préparation à l'UV1 n'est pas comprise dans les 35 heures.

Une Unité de Formation (UF) est validée en cours de formation.

Une Unité de Valeur (UV) est validée à l'issue d'un examen.



1.4 - STAGE DE FORMATION

Durée :

35 heures est une durée minimale pour un stage de formation initiateur en continu, pour une formation fractionnée cette durée doit être augmentée. La formation à l'UV1 n'est pas incluse dans cette durée.

Objectifs généraux :

Le stage de formation doit :

- Apprendre à :
 - encadrer, animer des séances en eau calme
 - participer à l'encadrement, en eau vive, descente de rivière de classe II en milieu naturel, et/ou en mer, par vent de force 3 Beaufort dans la limite du mille
 - respecter et faire respecter les règles de sécurité
 - s'impliquer dans la vie de groupe
- Sensibiliser à l'environnement
- Inciter à la poursuite vers les formations d'entraîneur et de moniteur
- Développer les capacités d'accueil : accueillir, renseigner, conseiller
- Transmettre des informations, rendre compte.

Contenus de formation

UV1 : Natation Sauvetage

L'unité de valeur 1 natation sauvetage ne fait pas partie du stage de formation de 35 heures minimum. Elle peut être organisée en dehors du temps de stage en fonction des possibilités locales.

UF2 : Pédagogie

1. *Analyse de l'activité canoë - kayak*
 - fonctionnement de l'individu dans l'activité canoë - kayak
 - contraintes de la navigation dans différents milieux
 - ressources sollicitées
 - conditions de l'apprentissage
2. *Démarche pédagogique*
 - utilisation pédagogique de Pagaies Couleurs
 - gestion du groupe (organisation, relations, animation) contenus de séance



- préparation d'une progression, d'une séance
- utilisation des différents engins en fonction des publics
- différents types de situations pédagogiques, pédagogie par aménagement du milieu
- observation et aide aux pratiquants
- différentes étapes de l'apprentissage du canoë - kayak, conduites typiques

3. *Rôle de l'initiateur*

- responsabilité de l'initiateur
- accueil des différents publics
- place dans l'association

UF3 : Connaissances générales

1. *Relations entre le club et les partenaires institutionnels*

- organisation de la vie fédérale
- règlements, sécurité, homologation...

2. *Environnement naturel et humain*

- relations avec les autres utilisateurs
- caractéristiques des milieux humides
- connaissance de la flore et de la faune
- recherche des activités humaines spécifiques au lieu de pratique
- respect et protection de l'environnement

3. *Connaissances techniques théoriques et pratiques*

- techniques de navigation en groupe
- analyse des forces en présence, appuis, transmission, équilibre
- alimentation, tenue vestimentaire

4. *Sécurité, théorie et pratique*

- réglementation
- sécurité préventive
- sécurité en eau profonde
- conduite à tenir en cas d'accident



1.5 - EXAMEN

En fonction des conditions locales, le jury a le choix entre deux formules d'évaluation des candidats :

1. *Contrôle en cours de formation des connaissances, 1^{re} formule.*

Les domaines suivants font l'objet d'unités de formation et sont évalués en contrôle en cours de formation par les formateurs pendant le stage de formation :

UF2 Pédagogie – animation

UF3 Connaissances générales

UF4 Pratique

2. *Examen organisé à l'issue du stage de formation, 2^{ème} formule*

Tous les domaines sont évalués sous forme d'Unité de Valeur par le jury lors d'un examen.

UV1 Natation sauvetage

UV2 Pédagogie – animation

UV3 Connaissances générales

UV4 Pratique

Quelle que soit la formule retenue chaque Unité de Valeur ou de Formation est évaluée bonne ou mauvaise indépendamment des autres unités.

Composition du jury et de l'équipe de formation

L'équipe de formation (1^{re} formule) ou le jury (2^{ème} formule) comprend au moins quatre personnes physiques :

- Le Président du Comité régional ou le Président de la Commission Régionale Enseignement Formation ou son représentant : Président du Jury
- Un conseiller technique régional ou son représentant
- Un membre de la Commission Régionale Enseignement Formation titulaire au minimum du Brevet Fédéral de Moniteur
- Le responsable pédagogique du stage, obligatoirement agréé F2 régional



Contenu des épreuves

UV1 : Natation-sauvetage

L'équivalence à cette Unité de Valeur est accordée aux titulaires

- du diplôme de Surveillant de baignade
- du BNSSA, du MNS ou du BEESAN,
- du Dauphin Vert délivré par l'Ecole Nationale de Natation.

l'UV1 comprend deux épreuves

1. Natation

- départ plongé d'une hauteur d'un mètre minimum,
- 100 mètres (50 mètres en nage ventrale et 50 mètres en nage dorsale).

2. Sauvetage

- nager 15 mètres ,
- plonger en canard pour rechercher un mannequin (lester à 500 g), immergé à 2 mètres de profondeur,
- tracter le mannequin sur 15 mètres,
- le candidat a droit à deux essais .

UV2 - UF2 : Pédagogie - animation

UV2

A partir d'un thème choisi par le jury et communiqué au candidat au moins 15 minutes avant le passage de l'épreuve, ce dernier :

- met en place une situation pédagogique (la situation peut être choisie avec l'aide du jury dans le document "Initiation au canoë - kayak")
- conduit une séance de 15 minutes avec un groupe de 4 à 6 personnes,
- justifie ses choix et ses propositions au cours d'un entretien de 15 minutes.

UF2

Les candidats sont évalués à **diverses reprises** pendant le stage et sous des formes similaires à celle définie pour l'UV2, les formateurs évalueront les mêmes compétences.

NB: Les connaissances théoriques relatives à la pédagogie sont évaluées lors de l'UF3 ou UV3.



UV3 - UF3 : Connaissances générales

Unité de formation, UF3, au cours du stage de formation :
 les formateurs évaluent pendant le stage les mêmes connaissances qu'à l'UV3.
 L'évaluation peut être effectuée de manière identique à celle de l'examen. Au moins un test écrit est réalisé en fin de stage.

Unité de Valeur, UV3, à l'examen :
 les connaissances générales sont évaluées au moyen d'un écrit simple (Q.C.M.) et/ou d'un oral de 20 minutes. Quatre questions au moins sont posées au candidat, parmi les thèmes suivants, une doit obligatoirement concerner la sécurité.

<ul style="list-style-type: none"> • l'activité • l'environnement • la pédagogie 	<ul style="list-style-type: none"> • l'organisation • la technique • L'accueil 	<ul style="list-style-type: none"> • la sécurité • le secourisme • La responsabilité
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

UV4 - UF4 : Pratique

1 - Démonstration en eau vive

Dans le bateau de son choix (K1 ou C1), le candidat réalise un parcours imposé puis un parcours libre, comprenant des reprises de courant, stops, traversées de courant, un arrêt en bac arrière.

2 - Démonstration en eau calme

Dans le bateau complémentaire de celui choisi pour l'épreuve d'eau vive (K1 ou C1), le candidat effectue un parcours libre ou imposé dans un espace balisé (bouées ou portes) comprenant des marches avant et arrière, des virages larges et serrés, nécessitant des appels de l'arrière et de l'avant, un arrêt.



Parcours en bateau directeur :

(bateau de Course en Ligne, de Descente ou kayak de mer)

Le candidat effectue un parcours d'au moins 15 minutes ou de 3 000 m à allure soutenue et régulière, sans arrêt, comportant un virage de chaque côté.

3 - Sauvetage - récupération

Le candidat doit :

en eau calme profonde :

– aider, seul ou à deux, un partenaire dessalé à vider son bateau et à réembarquer,

en eau vive classe II :

– traverser une personne d'une rive à l'autre,
– récupérer un bateau ou une pagaie

à l'aide de ces situations, le jury vérifiera les capacités du candidat à

- assurer sa sécurité et celle des autres.
- gérer à la fois les actions de propulsion, d'équilibre et de direction dans différents types de bateaux et milieux,
- conduire différentes trajectoires en utilisant des propulsions orientées à l'intérieur d'un virage,
- évaluer les difficultés d'un rapide, repérer les points d'arrêt,
- s'engager et naviguer en fonction de ses compétences,

Le responsable du stage donnant lieu à la délivrance du livret devra avoir en sa possession les éléments suivants, exigés lors de l'inscription :

- les coordonnées personnelles du candidat : Nom, Prénom, Adresse, Date de naissance.
- une photocopie de la carte d'adhésion annuelle à la fédération,
- une enveloppe format 160 x 230 affranchie pour 90 g,
- une photographie d'identité récente.

Il est Important de toujours conserver ce livret et de le présenter au début de chaque formation.



1.6 - DELIVRANCE DU DIPLOME

A l'issue des sessions d'examen, l'initiateur garde son livret de formation, validé par les formateurs.

Au vu du PV de session envoyé par le Président du Jury de la formation, le diplôme est délivré (ou prorogé) par la Commission Régionale Enseignement Formation, pour une durée de 5 ans renouvelable.

1.7 - RECYCLAGE

Le recyclage est effectué en participant à un stage de deux jours au moins.

La demande de recyclage est adressée au Président de la Commission Régionale Enseignement Formation en joignant un dossier d'inscription complet.

Le stage de recyclage aborde essentiellement les aspects pratiques liés à la sécurité, traite des évolutions techniques et pédagogiques en fonction des besoins et des demandes de chacun. Il informe des activités et de la politique fédérales, départementales, régionales ou nationales.

Pour chaque candidat au recyclage, l'équipe de formation :

- propose le renouvellement de la carte par la mention stage satisfaisant
- ou
- refuse le renouvellement par la mention stage insuffisants.

La Commission Régionale Enseignement Formation peut dispenser du stage un candidat dont la compétence est notoirement reconnue de tous au travers d'actions menées de manière continue dans le milieu fédéral.



1.8 - DOSSIER D'INSCRIPTION

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Avoir 16 ans dans l'année

Fournir un dossier comprenant :

- 1 fiche d'inscription,
- 1 autorisation parentale pour les mineurs,
- 1 autorisation d'intervention chirurgicale,
- 1 photocopie de la carte d'adhérent annuel avec son visa médical,
- 2 photos d'identité,
- 2 enveloppes timbrées libellées à l'adresse du candidat,
- 1 chèque couvrant les frais,
- et éventuellement une photocopie :
 - de la carte de l'Ecole Nationale de Natation 2^{ème} Triton, du diplôme de Surveillant de baignade,
 - du B.N.S.S.A ou du Maître Nageur ou du BEESAN, pour être dispensé de l'UV1,
 - du Brevet National des Premiers Secours ou de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours pour être dispensé du chapitre correspondant de l'UV3,
 - du diplôme d'Initiateur s'il s'agit d'un renouvellement.



2 – LE DIPLOME DE MONITEUR FEDERAL

Le diplôme de moniteur fédéral est homologué par l'état. Les conditions d'exercice sont précisées par les arrêtés ministériels en vigueur.

2.1 - PRESENTATION

Les diplômes d'enseignement de la Fédération française de canoë-kayak ont été élaborés grâce à la collaboration des Commissions régionales enseignement et des Conseillers techniques.

Ils sont conçus pour répondre aux souhaits de tous de disposer de cadres compétents et qualifiés pour l'enseignement et l'animation de toutes les activités organisées par la FFCK.

Leur reconnaissance s'étend au-delà du milieu strictement fédéral. A ce titre, l'ensemble des formations proposées par la fédération apporte une excellente préparation aux métiers du canoë - kayak.

Le Moniteur fédéral comporte 3 options : canoë - kayak, kayak de mer, nage en eau vive et 3 qualifications complémentaires (raft, handi-kayak, wave-ski). Les compétences nécessaires à l'encadrement dans les clubs sont de plus en plus proches de celles exigées dans le secteur commercial, l'accueil, l'environnement, l'animation et la prise en compte de publics différents, ont été renforcés dans les diplômes présentés.

Le contenu des options du Moniteur fédéral est décrit dans ce fascicule où les formateurs et les candidats trouveront tous les éléments nécessaires à la préparation d'une session. Au cours de sa préparation, le candidat trouvera des aides auprès de son club, des responsables enseignement des comités régionaux, des conseillers techniques régionaux

*Attention, les prérogatives du moniteur sont différentes :
lorsque celui-ci exerce dans le cadre bénévole
ou
lorsque celui-ci exerce contre rémunération.*

POUR ENTRER EN FORMATION IL FAUT AVOIR 17 ANS RÉVOLUS

**2.2 - COMPETENCES D'ENCADREMENT AU TITRE BENEVOLE***Prérogatives techniques minimales reconnues*

Moniteur fédéral	C.K. eau calme	C.K. eau vive	Gonflables inférieurs à 4 personnes en eau vive	Raft à la pagaie	Nage en eau vive	Mer	Wave Ski
Option C.K.	OUI	Oui sur une rivière de classe 2 passages 3	Oui sur une rivière de classe 2 passages 3	NON	NON	Périmètre abrité et délimité	NON
Option mer	OUI	NON	NON	NON	NON	OUI par vent de force 3 Beaufort *	NON
Option NEV	OUI si initiateur	NON	NON	NON	OUI sur une rivière de classe 3	NON	NON
Qualification. Raft	OUI	Oui sur une rivière de classe 2 passages 3	Oui sur une rivière de classe 2 passages 3	Oui sur une rivière de classe 3	NON	Périmètre abrité et délimité	NON
Qualification ; Waves Ski	OUI	NON	NON	NON	NON	OUI par vent de force 3 Beaufort *	OUI dans des vagues de 1 mètre

* L'éloignement maximal autorisé d'un abri est fixé par la réglementation maritime.

Les milieux d'intervention des moniteurs qualifiés handi-kayak sont subordonnés aux options du monitorat acquises.

Compétences minimales reconnues : «*Le moniteur est au moins capable de...*»

Attention, les prérogatives du moniteur encadrant bénévolement dans un club ne sont pas limitées par un texte mais par les compétences réelles et reconnues du moniteur.



2.3 - COMPETENCES D'ENCADREMENT CONTRE REMUNERATION

Le tableau ci-dessous est soumis à une homologation ministérielle

Prérogatives techniques maximales reconnues

Moniteur fédéral	C.K. eau calme	C.K. eau vive	Gonflables inférieurs à 4 personnes en eau vive	Raft à la pagaie	Nage en eau vive	Mer
Option Canoë-kayak	OUI	Oui en rivière classe 2 sur des parcours connus et reconnus	Oui en rivière classe 2 sur des parcours connus et reconnus	NON	NON	NON
Qualification raft	OUI	OUI en rivière classe 2 sur des parcours connus et reconnus	OUI en rivière classe 2 sur des parcours connus et reconnus	OUI en rivière de classe 3 sur des parcours reconnus	NON	NON
Option Nage en eau vive	NON	NON	NON	NON	OUI en rivière de classe 3 sur des parcours reconnus	NON
Option mer	OUI	NON	NON	NON	NON	OUI par vent de force 3 Beaufort à moins d'1 mille d'un abri

Les qualifications wave ski et handi-kayak ne sont pas homologuées par l'Etat. Elles ne permettent pas à leurs titulaires d'exercer contre rémunération.



2.4 - COMPETENCES GENERALES

Le moniteur canoë - kayak

- prépare, organise et anime des séances ou groupes de séances d'initiation et de perfectionnement en eau calme ou en rivière de classe II passage 3,
- prépare, organise et anime une randonnée en autonomie en classe II,
- respecte et fait respecter les exigences de sécurité,
- gère et adapte le matériel au niveau des pratiquants,
- accueille, informe et prend en charge des publics diversifiés,
- connaît et fait connaître le milieu naturel.

En outre, il

- contribue au développement et à l'amélioration des conditions d'accueil et de pratique (locaux, aménagement du site...),
- organise et valide le passage des Pagaies Couleurs jusqu'à la pagaie rouge,
- participe à la promotion de la structure.

Le moniteur mer

- prépare, organise et anime des séances ou groupes de séances d'initiation et de perfectionnement en mer par vent de force 3 en mer agitée, dans le respect des réglementations maritimes en vigueur dans sa zone d'intervention,
- prépare, organise et anime une randonnée en autonomie,
- respecte et fait respecter les exigences de sécurité,
- gère et adapte le matériel au niveau des pratiquants,
- accueille, informe et prend en charge des publics diversifiés,

En outre, il

- contribue au développement et à l'amélioration des conditions d'accueil et de pratique (locaux, aménagement du site...),
- connaît et fait connaître le milieu naturel,
- organise et valide le passage des Pagaies Couleurs jusqu'à la pagaie rouge,
- participe à la promotion de la structure.

Le Moniteur Nage en Eau Vive

- prépare, organise et anime des séances ou groupes de séances d'initiation et de perfectionnement en classe III.
- prépare, organise et anime des séances ou groupes de séances préparatoires à la compétition,
- participe à l'élaboration de contenus d'entraînement,



- respecte et fait respecter les exigences de sécurité,
- gère et adapte le matériel au niveau des pratiquants,
- accueille, informe et prend en charge des publics diversifiés,
- connaît et fait connaître le milieu naturel.

En outre, il

- contribue au développement et à l'amélioration des conditions d'accueil et de pratique (locaux, aménagement du site...),
- organise et valide le passage des Pagaies Couleurs jusqu'à la rouge,
- participe à la promotion de la structure.

2.5 - NIVEAU D'ACCES

Un perfectionnement technique personnel n'est pas le but du stage de formation

Le candidat doit être un pagayeur confirmé,

■ **Il est titulaire de la pagaie rouge dans le milieu choisi**

■ **Il est au moins capable de :**

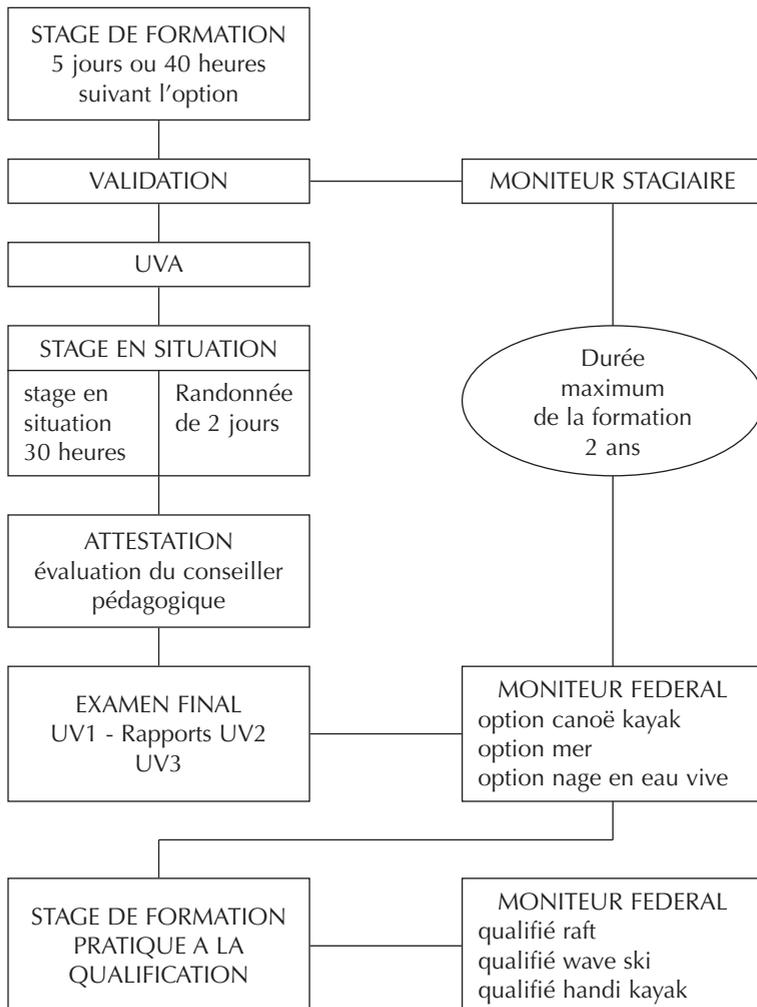
- *Canoë – kayak en eau vive*
 - naviguer en tête dans toutes les directions d'un parcours en eau vive de classe III dans une embarcation,
 - naviguer dans toutes les directions d'un parcours en eau vive de classe II dans l'embarcation complémentaire,
 - assurer sa propre sécurité et gère le son matériel en rivière de classe III
 - esquimauter en eau calme.
- *Nage en eau vive*
 - effectuer un parcours à la nage sans flotteur
 - naviguer en tête dans toutes les directions d'une rivière de classe III(4),
 - assurer sa propre sécurité et celle de son matériel, esquimauter.
- *Kayak de mer*

Par un vent de force 3 à 4 Beaufort

 - naviguer dans toutes les directions et sous toutes les allures,
 - arriver et repartir d'une plage,
 - esquimauter par mer calme,
 - maîtriser une navigation surfée sur des vagues formées.



2.6 - ORGANISATION DE LA FORMATION





le moniteur stagiaire dispose de deux ans maximum pour obtenir son diplôme.
A partir de la validation du stage de formation, de 40 heures minimum,
le moniteur stagiaire doit :

1. passer l'UV4 épreuve pratique,
2. réaliser son stage pédagogique en situation d'une durée minimale de 30 heures en continue ou en fractionnée, évalué par son conseiller pédagogique,
3. organiser une randonnée sur un week-end.

2.7 - STAGE DE FORMATION

La durée obligatoire de 5 jours ou 40 heures est une durée minimale pour un stage spécifique à l'option choisie.

Le stage de formation doit :

- apporter des connaissances nouvelles,
- valoriser les attitudes de curiosité, d'ouverture d'esprit et de participation à la vie de groupe,
- préparer au stage pédagogique en situation,
- préparer l'examen.

A l'issue du stage de formation, les formateurs décident pour chacun des stagiaires de valider ou de ne pas valider le stage de formation.

Valider le stage, c'est constater que le stagiaire moniteur a les compétences et attitudes nécessaires pour effectuer le stage en situation en qualité de "moniteur stagiaire".

Refuser la validation c'est exiger du stagiaire moniteur qu'il refasse un nouveau stage de formation.

Exemples de motifs de non validation :

- manifester sur l'eau un comportement dangereux,
- faire preuve sur l'eau d'incompétences notoires techniques ou pédagogiques,
- révéler un caractère asocial.



UV1 : Natation Sauvetage

L'unité de valeur 1 natation sauvetage ne fait pas partie du stage de formation de 40 heures minimum. Elle peut être organisée en dehors du temps de stage en fonction des possibilités locales.

Contenus de formation

Les différents contenus de formation sont répartis en 4 unités qui doivent être traitées en alternance théorie et pratique

UF2 : Pédagogie

1. L'analyse de l'activité canoë-kayak :

- fonctionnement de l'individu dans l'activité canoë-kayak,
- contraintes de la navigation dans différents milieux,
- ressources informationnelles, affectives, biomécaniques sollicitées,
- conditions de l'apprentissage.

2. La démarche pédagogique :

- préparation d'un projet, d'une sortie, d'une randonnée ou d'une séance,
- gestion du groupe (organisation, relations, animation et consignes...),
- contenus de séance,
- expérimentation de différents types de situations pédagogiques, la pédagogie par aménagement du milieu,
- observation et aide aux pratiquants,
- étude des différentes étapes de l'apprentissage du canoë-kayak, les comportements observables,
- utilisation pédagogique de pagaies couleurs.

3. Le rôle du Moniteur :

- responsabilité du Moniteur,
- connaissance de la réglementation,
- attitudes face à différents publics,
- mise en place de sessions pagaies couleurs,
- accueil.



UF3 : Connaissances générales

1. Relations entre le club et ses partenaires institutionnels :

- place et le rôle des clubs au sein de la FFCK,
- différents types de rivière,
- loi sur l'eau, l'accès aux sites de pratique,
- relations avec les autres utilisateurs,
- réglementation maritime.

2. Environnement naturel et humain :

- caractéristiques des différents types de rivière,
- caractéristiques des milieux humides,
- notion d'écosystème,
- connaissance de la faune et de la flore,
- aménagement des rivières et des espaces d'eau vive,
- utilisation d'un topo guide,
- protection de l'environnement,
- lecture d'une carte de type IGN,
- mer et ses mouvements,
- la météo,
- cartographie et navigation marine,
- caractéristiques du milieu marin.

3. Connaissances techniques :

- technique de navigation en groupe : naviguer en tête,
- technologie des matériaux,
- construction, l'entretien, le choix et le rangement du matériel,
- technique de navigation : le choix des trajectoires, les figures en eau vive ou en mer, les appuis, la transmission, l'équilibre statique et dynamique, analyse et représentation des forces en présence,
- techniques de navigation en eau vive ou en mer,
- logistique d'une sortie, d'une randonnée,
- économat,
- alimentation adaptée aux différents types d'efforts.

4. La sécurité :

- règlements et l'arrêté de sécurité,
- responsabilité du cadre,
- techniques de sécurité,
- mouvements d'eau, connaissances mécaniques, conduites à tenir en cas d'accident.



2.8 - STAGES EN SITUATION

Suite à la validation de son stage de formation le " moniteur stagiaire " doit réaliser :

- un **stage pédagogique en situation** d'une durée minimale de 30 heures (continue ou fractionnée).

Ces stages sont mis en place sous la tutelle d'un conseiller pédagogique identifié.

Le **stage, pédagogique en situation**, doit développer chez le stagiaire des capacités à :

- mettre en place des situations pratiques, les animer, les faire évoluer en fonction de ses observations,
- adapter son action et les pratiques proposées :
- aux besoins et aux demandes des publics,
- aux exigences et aux possibilités du milieu,
- organiser le temps et l'espace des évolutions du groupe,
- organiser et assurer la sécurité du groupe,
- participer aux choix, à la mise en œuvre et à la gestion d'un matériel adapté,
- participer de façon constructive à la vie de la structure d'accueil,
- accueillir les pratiquants.

Le conseiller pédagogique suit, aide, conseille, guide le moniteur stagiaire.

Le moniteur stagiaire choisit son conseiller pédagogique sur la liste dressée et fournie par la Commission Régionale d'Enseignement et la ou les structures d'accueil du stage en concertation avec la Commission Régionale Enseignement.

Validation et rapport de stage en situation

Le moniteur stagiaire, en vue de l'entretien de l'UV2, rédige le rapport de stage et les fiches de séances.

Le conseiller pédagogique, après visites au moniteur stagiaire et en présence de celui-ci, remplit la fiche d'évaluation qu'il remettra au jury de l'examen.

Le responsable de la structure d'accueil atteste sur le livret de formation que le stage a bien été effectué.



2.9 - RANDONNÉE DE 2 JOURS

Dans le cadre des deux options : canoë-kayak et kayak de mer, en plus du stage précédent de 30 heures, les moniteurs stagiaires sont mis en situation de responsabilité lors d'une randonnée de 2 jours ou d'un stage en situation d'autonomie dans la nature. Le moniteur stagiaire organisant la randonnée ou le stage est accompagné par un moniteur titulaire responsable juridique de la randonnée ou du stage.

La randonnée de 2 jours doit développer chez le moniteur stagiaire des capacités à :

- préparer une randonnée, un stage, un déplacement hors de sa structure d'intervention habituelle,
- accueillir, informer les participants à une sortie,
- conduire un groupe autonome en randonnée dans des conditions optimales de sécurité,
- organiser la vie matérielle du groupe en pleine nature,
- proposer un contenu et maintenir un centre d'intérêt à la randonnée ou au stage,
- gérer les relations dans le groupe,
- rendre compte de la randonnée ou du stage.

La randonnée de 2 jours donne lieu à un compte-rendu.

A l'issue du stage, le responsable de la structure d'accueil atteste sur le livret de formation que le stage a bien été effectué.



2.10 - EXAMEN

Les sessions d'examen sont organisées exclusivement par les Commissions Régionales d'Enseignement Formation.

Le candidat fournit au Président de la Commission Régionale d'Enseignement un dossier comprenant :

- le livret de formation avec au moins les attestations suivantes :
 1. stage de formation de 40 heures "satisfaisant"
 2. validation de l'UV4
 3. stage pédagogique en situation de 30 heures
 4. randonnée pour l'option Canoë - Kayak et Kayak de Mer
 5. réussite aux épreuves de natation sauvetage ou photocopie d'un des diplômes admis en équivalence cf page 27

complétées, suivant les qualifications complémentaires, Raft, Wave-ski, Handikayak par la validation du stage de formation.

- Les pièces nécessaires à l'UV2
 1. le compte-rendu du stage en situation de 30 heures
 2. le compte-rendu de randonnée pour le canoë-kayak et le kayak de mer
 3. les fiches de séances encadrées lors du stage en situation de 30 heures
 4. la fiche d'évaluation de fin de stage en situation complétée par le Conseiller Pédagogique.

L'absence de l'une des pièces désignées ci-dessus entraîne l'ajournement du candidat pour l'unité considérée.

Composition du jury

Le jury comprend au moins trois personnes physiques dont :

- le Président de la Commission Régionale Enseignement Formation ou son représentant élu; Président du jury,
- un Conseiller Technique Régional ou son représentant membre de l'Équipe Technique Régionale,
- une personne titulaire au moins du monitorat dans la ou les options inscrites à l'examen.



Contenu des épreuves

UV1 : NATATION - SAUVETAGE

Cette unité de valeur est accordée :

aux titulaires du diplôme de Surveillant de baignade, de Maître Nageur Sauveteur, du B.E.E.S.A.N. ou du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (B.N.S.S.A).

Épreuves éliminatoires

1. Lancer du "ballon de sauvetage"

L'épreuve consiste à lancer le "ballon de sauvetage" dans une aire de lancer (cible) formant un carré de 2,50 mètres de côté. Cette cible est délimitée sur un plan d'eau par des lignes flottantes dans un couloir de nage. La distance entre le centre de la cible et le bord du lancer est de 12 mètres. Le lancer s'effectue en tenue de bain ou sportive, sans course d'élan.

- le candidat prépare son "ballon" effectue lui-même le lovage du cordage, puis prend place sur le bord d'envoi, le juge donne alors le signal de début d'épreuve,
- le candidat doit réussir un lancer dans un temps limité de 40 secondes; il peut donc effectuer une ou deux tentatives dans la limite des 40 secondes,
- le lancer est déclaré valable lorsque le ballon tombe directement dans la cible ou sur les lignes flottantes matérialisant ses côtés.

Toute entrée du ballon dans la cible qui intervient après un premier impact réalisé à l'extérieur de la cible, entraîne la nullité du lancer (exemple : par glissade, rebond, ricochet...).

N.B. Dans le cas d'une attestation délivrée par un cadre technique, l'épreuve du ballon peut être remplacée par un lancer de corde de sécurité effectué dans des conditions similaires.



2. Sauvetage mannequin

- L'épreuve s'effectue en tenue de bain, sur un parcours de 50 mètres au cours duquel le candidat doit exécuter : un départ parcours de nage libre de surface (nage au choix du candidat à l'exception de toute nage dorsale),
- une plongée dite "en canard", et recherche d'un mannequin plongé, du bord ou d'un plot de départ, suivi d'une seule coulée (saut autorisé lorsque la nature du fond est inconnue),
- un réglementaire type, "Pitet." agréé par Jeunesse et Sports. (1 KG 500 immergé complètement) immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur minimale de 2 mètres et maximale de 3 mètres.

En cas d'échec dans la recherche du mannequin, le candidat a droit à une deuxième tentative après un temps de reprise de respiration de 20 secondes maximum,

- une remontée en surface suivie d'un remorquage, sur 25 mètres, du mannequin maintenu la face hors de l'eau, selon la prise classique (bras placé sous l'aisselle, main placée contre la poitrine, tête du mannequin sur l'épaule) en nageant sur le dos ou "assis".

Toute immersion complète de la face du mannequin d'une durée de cinq secondes consécutives au moins, durant le remorquage entraîne l'élimination du candidat.

3. Parcours de 200 mètres en nage libre avec franchissement d'obstacles (nage ventrale, sans limite de temps, tenue de bain).

Le candidat doit franchir obligatoirement en immersion complète huit obstacles de 2 mètres de largeur, répartis équitablement sur le parcours.

Obstacle délimité par deux lignes flottantes, distantes de deux mètres et placées perpendiculairement aux couloirs de nage :

- bassin de 25 mètres, 1 obstacle médian,
- bassin de 50 mètres, 2 obstacles situés respectivement à 12,50 m et 37,50 m du bord de départ.

Secourisme

La FFCK incite les candidats à passer l'AFPS



UV2 : Pédagogie

1. *Entretien sur le stage en situation de 30 heures.*

Sur la base des documents mis à sa disposition par le candidat (fiches de séances, rapport de stage, et fiche d'évaluation du conseiller pédagogique), le jury s'entretient au moins 20 minutes avec le candidat.

2. *Entretien sur le stage en situation de randonnée de deux jours pour les options Canoë – Kayak et Mer.*

Le jury, à partir de son compte rendu, appréciera si le candidat est capable de conduire seul un groupe autonome en randonnée ou en stage dans les conditions optimales de sécurité.

U.V.3 : Connaissances générales

A l'initiative du jury, cette épreuve se déroule sous forme d'un écrit d'une heure ou d'un oral de 30 minutes (exposé et entretien) ou encore selon une formule mixte.

Le candidat traite au moins 3 questions dont obligatoirement 1 sur la sécurité, parmi :

- organisation sportive et administrative,
- sécurité,
- les diverses formes de pratique du canoë - kayak et de ses disciplines associées,
- technique de navigation,
- techniques de randonnée,
- connaissance du milieu naturel,
- cartographie et navigation (obligatoire pour l'option kayak de mer).

Pour l'oral, un temps de préparation égal au temps de passage est laissé au candidat.



U.V.4 : Pratique

Démontre son aptitude à encadrer en toute sécurité

1. Option canoë-kayak

Le candidat exécute deux démonstrations K1 et C1 - en eaux vives sur une portion de rivière.

Au cours de ses démonstrations, le candidat réalise les différentes figures d'eaux vives de manière symétrique. Le parcours peut être imposé ou laissé au choix du candidat. Dans ce cas, avant l'épreuve, il remet au jury les plans des parcours prévus et qu'il devra effectuer ensuite.

Sur ces deux parcours, l'un doit être réalisé en classe III, l'autre peut se faire en classe II.

Le candidat doit récupérer et traverser une personne d'une rive à l'autre dans une veine d'eau de classe II - III en utilisant une méthode proposée par le jury (bateau, corde de sécurité, etc.).

Il doit maîtriser l'utilisation de la corde de sécurité et en particulier le lancer ainsi qu'un amarrage fixe et un amarrage largable.

A la fin de cet exercice, le candidat doit réussir un esquimautage (tour complet) en eau vive. Le bateau et la méthode sont au choix du candidat. Deux essais sont autorisés.

2. Option kayak de mer.

La démonstration se fait sur un parcours balisé, orienté de manière à ce que l'un des côtés soit parallèle au vent ou au courant, par un vent de force IV Beaufort, en mer formée ou dans des conditions de difficulté équivalentes.

Il démontre ses capacités d'orientation, lecture de carte, utilisation de la boussole.



Le candidat effectue un départ de la plage, se dirige vers la première bouée (A) puis fait route directe entre les bouées afin de montrer sa capacité à estimer et à compenser la dérive due au vent et aux courants. De retour à la bouée A, le candidat réalise un esquimautage puis une arrivée de plage.

Sécurité

Le candidat démontre la parfaite maîtrise d'une méthode de sauvetage en eau profonde et met en œuvre un remorquage.

3. Option nage en eau vive

- Sur une portion de rivière de classe III - IV choisie par le jury, le candidat réalise les différentes figures d'eau vive de manière symétrique. Le parcours peut être imposé ou laissé au choix du candidat. Dans ce cas, avant l'épreuve, il remet au jury les plans des parcours prévus et qu'il devra effectuer ensuite.

Le jury prendra en compte la technique et la précision de l'action. Il pourra placer des portes de slalom pour faciliter l'évaluation.

- Sur une portion de rivière de classe III - IV choisie par le jury, le candidat effectue une descente libre dont il aura au préalable présenté oralement le plan au jury.

Le jury prendra en compte l'exposé, les choix, les risques, les réalisations.

- Le candidat doit montrer qu'il est capable d'utiliser correctement la corde de sécurité ; faire les nœuds de sécurité ; organiser une sécurité dans un passage de classe IV.
- Le candidat, normalement équipé, va chercher un nageur à la dérive, sans flotteur, pour le charger sur son flotteur, le ramener au bord et prendre les dispositions requises par la situation.

Les membres du jury donneront des précisions sur l'état du nageur en difficulté.



2.11 - DELIVRANCE DU DIPLOME

La totalité des Unités de Valeur doit être obtenue dans un délai de deux années à partir de la validation du stage de formation satisfaisant.

Chaque Unité de Valeur de l'examen est jugée bonne ou mauvaise sans notation.

Le Président du jury valide, sur le livret de formation chacun des résultats positifs, avec le tampon officiel.

A l'issue des sessions d'examen, le moniteur stagiaire conserve son livret de formation.

Après chaque session d'examen, le président de la Commission Régionale Enseignement envoie au service formation de la FFCK le Procès Verbal de session et les photos des candidats ayant satisfait à l'ensemble des unités de valeur.

Le service formation, après vérification, retourne au candidat sa carte de moniteur.

Le Procès Verbal de session, complété des numéros d'enregistrement officiels, est retourné au président de la Commission Régionale Enseignement.

Le diplôme est délivré (ou prorogé) par la Fédération Française de Canoë-Kayak, pour une durée de 5 ans renouvelable, au vu du PV de session envoyé par le Président du Jury Régional.

2.12 - RECYCLAGE

Le recyclage est effectué en participant à un stage spécifique de formation et d'information.

*Le stage de recyclage aborde essentiellement **les aspects pratiques liés à la sécurité**, traite des évolutions techniques et pédagogiques en fonction des besoins et des demandes de chacun. Il informe des activités et des politiques fédérales, départementales, régionales et nationales.*

Pour le recyclage ou les qualifications complémentaires, l'équipe de formateurs valide le stage en le reconnaissant globalement "satisfaisant" ou "insuffisant". Elle envoie un compte-rendu au Président de la Commission Régionale Enseignement qui effectue auprès du service Formation de la Fédération les démarches nécessaires à la régularisation administrative des stagiaires.



2.13 - QUALIFICATION

1. Qualification raft

Le contenu des stages visant à acquérir une qualification complémentaire (wave-ski, handi-kayak,) est fixé par les commissions nationales d'activité en liaison avec la Commission Nationale Enseignement Formation.

Durée : 40 heures au moins

Objectif :

Former et évaluer le moniteur pour attester de sa compétence minimale à encadrer une séance en raft en rivière de classe III, à titre bénévole dans le cadre d'un club.

La formation, essentiellement pratique, permet au moniteur d'acquérir une expérience importante. Un stage ne peut pas se dérouler sur une seule rivière ou sur un seul site car il risquerait de se transformer en une simple "adaptation au site" sans impliquer de réelle transformation du stagiaire.

Les temps de formation et d'évaluation doivent être réalisés en rivière de classe III-IV présentant des différences de profil et de volume (passages de IV soutenus).

Public :

Moniteurs CK ou NEV. Titulaires de la carte canoë plus de l'année.

Dans le cas d'un candidat dont le diplôme de moniteur serait périmé, l'organisateur de la session peut soumettre ce dernier à un test pratique en début de session conditionnant l'entrée en formation.

Évaluation :

L'évaluation est prévue en contrôle continu. Pour organiser et harmoniser les temps de formation, la délivrance de la qualification se fera sur la base de 4 unités de formation.

La qualification raft du monitorat fédéral vaut recyclage des options de base précédemment acquises par le candidat.

Remarque : La qualification raft du monitorat ne donne pas d'équivalence avec le BAPAAT raft. Le diplôme peut être reconnu comme allègement du support technique dans le cadre d'une option "loisirs de pleine nature" organisée par un service Jeunesse et Sports.



Qualification de l'encadrement :

Une session doit être organisée sous la responsabilité pédagogique d'une personne titulaire de:

- la qualification raft du monitorat fédéral,
- la qualification raft du BEES 1er degré,
- du BEES 2^{ème} degré

et agréée par la commission nationale enseignement formation.

Organisation de la formation

UF1 : Sécurité, sauvetage

Le raft est une activité qui pose des problèmes de sécurité spécifiques différents de ceux du CK ou de la nage en eau vive.

Le formateur incitera les candidats à être titulaires de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours.

Les contenus :

- nage dans un rapide de classe III,
- analyse de l'équipement du raft, du passager, du moniteur,
- présentation et utilisation des différents matériels de sécurité (corde, mousquetons),
- matelotage,
- récupération d'un équipier tombé à l'eau,
- technique de retournement,
- technique de décravatage et décoincement,
- décoincement dans un rappel,
- évitement d'un rapide (portage, cordelle).



Évaluation :

Elle est réalisée en contrôle continu par rapport au savoir faire et attitudes, complétée et si besoin est par une épreuve significative choisie par le formateur du type :

- être capable, dans un passage de classe III, de mettre en sécurité l'ensemble d'un équipage à la nage suite au retournement du raft avant un point donné.

UV2 : Pédagogie-animation

La formation ne reprend pas les notions de bases déjà abordées lors des options CK et NEV du monitorat.

Contenus de formation :

- gestion du groupe avant, pendant et après la séance,
- l'accueil,
- l'équipement,
- le briefing, un effort particulier sera fait sur la clarté, l'attrait, la convivialité et la sécurité,
- communication avec les passagers,
- construire et utiliser une progression pédagogique pour amener le pratiquant à l'autonomie en raft,
- place du raft dans une approche multidisciplinaire de l'apprentissage de l'eau vive,
- utilisation du raft pour découvrir l'environnement physique et humain ,

Évaluation :

- conduite d'une séance de 20 mn environ sur l'eau avec un public débutant en classe III.

UV 3 : Connaissances générales

Contenus de formation :

- connaissance du milieu, accès à l'eau, autres utilisateurs de la rivière,
- première approche de la connaissance, de l'entretien et du stockage du matériel de navigation,
- les lieux de pratique, les structures organisatrices, le cadre juridique,
- la responsabilité du moniteur,
- l'arrêté ministériel du 4 mai 1995,



- les demandes, les motivations et les besoins des pratiquants,
- hygiène (entretien de l'équipement vestimentaire collectif et individuel),
- organisation d'une randonnée.

Évaluation :

QCM (avec temps de retour d'information) ou exposé d'un stagiaire sur un thème. L'évaluation peut être utilisée pour inciter les stagiaires à participer pleinement aux temps de formation.

UV4 : Pratique

L'objectif de la formation est de permettre au cadre de conduire un équipage en rivière de classe III à la pagaie. La technique de l'aviron peut être utilisée comme moyen pédagogique.

Contenus de formation :

- les caractéristiques de la navigation en raft (inertie, composition de l'équipage, rotation, rebond, enroulement, équilibre,...),
- la navigation en vitesse négative et positive,
- le choix des trajectoires, trace directe et indirecte,
- la navigation avec des rafts de différentes tailles et différents modèles
- l'arrêt d'urgence,
- la conduite du raft dans des passages encombrés, à vagues, dans des seuils et chutes en rivière de classe IV.

Évaluation :

- réaliser un parcours slalomé comprenant plusieurs entrées, sorties et traversées de courant dans un parcours de classe III avec un public débutant.

remarque : en fonction du public embarqué dans le raft (candidats, cobayes kayakistes ou nageurs,...) le site test pourra être d'un niveau technique plus élevé.

2. Qualification Wave-Ski

En cours d'élaboration

3. Qualification Handi-Kayak

En cours d'élaboration



2.14 - DOSSIER D'INSCRIPTION

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Avoir 17 ans révolus

Fournir au président de la Commission Régionale Enseignement, un dossier comprenant :

- 1 fiche d'inscription,
- 1 autorisation parentale pour les mineurs,
- 1 autorisation d'intervention chirurgicale,
- 1 photocopie de la carte d'adhérent annuel avec son visa médical,
- 1 photocopie de la carte d'initiateur ou du Test de Nageur Confirmé pour l'option Nage En Eau Vive,
- 2 photos d'identité,
- 2 enveloppes timbrées libellées à l'adresse du candidat,
- 1 chèque couvrant les frais d'inscription,

éventuellement une photocopie :

- de l'Attestation de Formation aux Premiers secours,
- du diplôme de surveillant de baignade, de B.N.S.S.A., de Maître Nageur Sauveteur ou du B.E.E.S.A.N., pour être dispensé de l'UV1.

La formation est organisée :

- par les Commissions Régionales Enseignement de la F.F.C.K.,
- par des organismes de formation ayant signé un protocole d'accord avec une Commission Régionale Enseignement,
- par des organismes ou établissements en convention avec la F.F.C.K.



BIBLIOGRAPHIE

Les textes réglementaires.

Animer pour gagner, FFCK, 2004

Mémento de l'Initiateur et du moniteur, FFCK, 2^{ème} édition 1997

Initiation au canoë-kayak, FFCK, 1984

Canoë Kayak François Parigot, Edition Amphora 1993

Code Vagnon Canoë-Kayak et Sports d'Eaux-Vives, Thomas - Lepoul, éditions du Plaisancier, 1993

Guide Pagaies Couleurs FFCK 1997

Guide Club parution annuelle FFCK

Guide Canoë Plus parution annuelle FFCK

La sécurité en eau vive, J. Lamy, Editions De Ravel, 1994

Cahier technique no 1, Animation sur les lieux de vacances, FFCK, 1983

Cahier technique no 2, Esquimautage, FFCK, 1984

Cahier technique no 6, De la Source à la mer, la rivière est vivante, FFCK, 1990

Cahier technique no 7, Perfectionnement slalom, FFCK, 1994

Cahier technique no 9, Nage en eau vive, FFCK, 1994

Le Kayak et la mer, B. Moulin, édition Amphora, 1991

La Nage en eau vive, J.J. Gauthier, Amphora, 1994

Guide de raft, Patrick EBEL et coll, document de travail du CREPS de Chalain, 1990 (diffusé sur demande par le service enseignement formation aux organisateurs de session)

Sécurité en eau vive, Jean LAMY, éditions de Ravel, 1994

The Guide's guide, William Mc Ginnis, édition Whitewater voyages (diffusé en France par le Canotier), 1981 (document très complet en anglais),

Whitewater rafting manual, Jimmie Johnson, Stackpole Books, 1994, (diffusé en France par le Canotier),

Vidéo :

Sécurité en eau vive, VHS, adaptation française de Wild water self defense, CREPS de Dinard/FFCK, 2004

Simple la pagaie, VHS, Creps de Chalain/FFCK, 1984

Le tapis roulant, VHS, Creps de Chalain/FFCK, 1988

Les sites aménagés, animation VHS, Creps de chalain/FFCK, 1994

Initiation au Kayak-polo, VHS, FFCK, 1993

Comprendre et juger le Wave-ski, VHS, 1991

Le Kayak et la mer, VHS, B. Moulin, disponible à la FFCK, 1991